



1. COTISATION

La participation financière des familles sera proportionnelle à leur quotient familial.

Aucune cotisation ne sera remboursée, sauf pour raison médicale, sur présentation d'un certificat, au prorata du nombre de jours. Dans tout les cas, une journée de carence sera facturée.

2. DEROULEMENT

Les enfants sont pris en charge dès leur arrivée entre 8h15 et 9h sur le lieu d'accueil :

Maternelle : SALLE OMNISPORTS 15, rue du Docteur Schweitzer

Elémentaire / Collège : SALLE OMNISPORTS 15, rue du Docteur Schweitzer

par les éducateurs sportifs diplômés d'Etat qui les encadrent toute la journée.

- *Les parents devront impérativement récupérer leur enfant sur le lieu d'accueil entre 17h30 et avant 18h15 maximum.*
- *Toute récupération de l'enfant par une personne non habilitée sera refusée.*
- *Assurez-vous auprès des éducateurs que le nom de toutes les personnes susceptibles de venir récupérer votre enfant apparaisse sur le listing. (Voir formulaire ci-dessous)*

Une 2^{ème} paire de chaussures de sports à semelles propres (uniquement pour l'intérieur), ainsi qu'une tenue spécifique à l'activité sportive seront exigées à chaque séance. En l'absence de cette paire de chaussures ou de cette tenue sportive, votre enfant ne pourra pratiquer l'activité.

3. ABSENCE

Toute absence devra être signalée :

- *Service des sports 01-34-28-65-64 sports@deuillabarre.fr*
- *Coordinateur sportif Alexis Venot au 06-14-97-21-61*
- *Educateur Jeremy Coutard au 06-82- 40- 06 -14*

En cas d'empêchement de votre part dans la récupération de votre enfant entre 17h30/18h15 maximum, merci de remplir ce formulaire afin d'autoriser la personne de votre choix à venir récupérer votre enfant.

COORDINATEUR MULTISPORTS Alexis Venot 06.14.97.21.61

SERVICE DES SPORTS 01-34-28-65-64

HABILITATION DE REPRISE EN CHARGE

Je soussigné(e) Père Mère Tuteur légal

Nom : Prénom :

Autorise mon (mes) enfant(s) à rentrer seul(s)

Autorise :

Nom : Prénom :

Le ou les :

.....
Cette autorisation est remise à la ville de Deuil-la-Barre pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Deuil-la-Barre, le Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :